



Carte 36 : Plan de masse du projet.



# 6. Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine



## 6.1 Les effets de la construction du projet sur le paysage

Les différentes phases de réalisation d'un parc éolien ont des impacts sur le paysage du site d'implantation et sur le paysage plus éloigné, en fonction de la typologie des unités paysagères dans lesquelles s'insèrent le projet. Cette phase de construction est assez impactante sur le paysage proche, cependant, étant donné la conformation du site, les visibilitées lointaines sont rares comme l'a montrée l'analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine.

Cette phase de travaux de six mois comporte à la fois des modifications temporaires de courte durée et des modifications plus importantes et rémanentes.

### 6.1.5.1 Phase d'installation de la base vie

Même si la présence de quelques bâtiments préfabriqués peut dénoter avec le caractère rural du site, ils sont entièrement réversibles. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible et temporaire sur le paysage.**

### 6.1.5.2 Phase de défrichement, de coupe ou d'élagage

La coupe des haies et de certains arbres distingués comme étant des motifs paysagers de grande valeur au sein de l'aire d'étude immédiate aura également un impact sur le paysage.

Comme vu au paragraphe 4.3.2.5, ce sont ici 180 mètres linéaire de haies qui seront coupés, ainsi que 10 arbres abattus et deux arbres défrichés. Les arbres en bordure des pistes seront également ponctuellement élagués. La perte de ces motifs perturbera la lisibilité en privant l'observateur d'éléments créant à la fois le contexte, mais aussi donnant une échelle au site, notamment dans les vues courtes.

Cependant, au vu du contexte bocager du site, ces coupes apparaissent très réduites, notamment en raison de la mise en place en amont d'une réflexion fine sur le tracé des pistes d'accès aux éoliennes.

**Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible à long terme sur le paysage.**

### 6.1.5.3 Phase d'amenée des matériaux et des équipements

L'acheminement des éoliennes et des grues et les travaux de génie civil et de génie électrique suscitent de nombreux allers-retours de camions. Cette phase est d'une durée courte (quelques mois) elle n'aura que des conséquences sur le cadre de vie des riverains (à plus de 500 m) et des usagers des routes concernées.

**Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible temporaire sur le paysage et le cadre de vie.**

### 6.1.5.4 Phase de construction

Les aménagements connexes nécessitent des travaux modifiant l'aspect du sol et la topographie par la création de déblais / remblais et l'application de nouveaux revêtements. De plus, le site sera occupé par de nombreux engins de chantier aux couleurs dénotant avec les motifs ruraux.

#### Voies d'accès

Les voiries et les accès seront adaptés pour permettre le passage des camions et des convois exceptionnels. Si les impacts sur les routes existantes goudronnées restent relativement faibles étant donné leur caractère anthropisé, la création de nouvelles pistes et l'élargissement des chemins existants a pour effet de perturber la lisibilité de l'aire immédiate en changeant le rapport d'échelle des voies par rapport au contexte rural habituel. En effet, les chemins en terre avec un terre-plein enherbé sont remplacés par des voies plus larges en grave.

Cependant, on peut souligner la réutilisation préférentielle des voies d'accès existantes avec seulement 5,4% des pistes nécessaires au projet qui seront nouvellement créées. Aussi, le choix d'un matériau de recouvrement adapté permettra d'améliorer l'intégration visuelle de ces surfaces.

**Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible à long terme sur le paysage.**

#### Raccordement électrique

La réalisation du génie électrique (réseau électrique interne au parc et réseau de raccordement externe) sera relativement peu impactant étant donné le choix d'enterrer entièrement le réseau électrique.

Cet enterrement est réalisé grâce à des tranchées de profondeur maximale de 1 mètre et de largeur maximale de 50cm. Celles-ci sont aussitôt comblées et laissées à la recolonisation naturelle par la végétation, qui les effacera en une année.

**Les conséquences directes de cette phase auront un impact très faible permanent sur le paysage.**

#### Plateformes permanentes

La réalisation des plateformes permanentes (ou aires de grutage) et des socles des éoliennes peut être très impactant pour le paysage car ces plateformes peuvent être visibles de loin étant donné la modification des couleurs : passage de prairies vert clair à des formes géométriques strictes de couleur beige.

En l'occurrence, les plateformes s'inscrivent dans un contexte bocager. Elles ne seront visibles que depuis leurs abords directs et les routes de desserte locale et chemins agricoles proches. Leur dimensionnement et leur emprise (1,3 ha au total pour les quatre plateformes) restent raisonnables.

**Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible à long terme sur le paysage.**

### Installation des éoliennes

Le levage d'une éolienne se fait à l'aide de grues importantes. Cette phase dure moins d'un mois. Bien que les grues soient particulièrement visibles de loin, la courte durée de cette phase limite fortement l'impact du levage sur le paysage.

**Les conséquences directes de cette phase auront un impact modéré à court terme sur le paysage.**



*Photographie 115 : Illustration d'un chantier éolien*

## 6.2 Les effets de l'exploitation du projet éolien depuis les différentes aires d'étude

### 6.2.1 Rappel méthodologique

Après le choix de la variante de projet finale, les effets et les impacts du futur parc éolien doivent être analysés en détail. Ils seront évalués pour les quatre aires d'étude à partir des enjeux et caractéristiques du paysage et du patrimoine décrits et analysés dans l'état initial.

Comme indiqué dans le chapitre 2.3.5, les analyses suivantes nous permettront de comprendre les relations du parc éolien avec son contexte paysager en analysant la lisibilité du projet à travers :

- la concordance avec l'entité paysagère
- le dialogue avec les structures paysagères et les lignes de force du paysage
- les effets de saturation / respiration
- les rapports d'échelle
- les covisibilités avec les éléments patrimoniaux
- les perceptions depuis les lieux de vie et espaces vécus.

Au regard des enjeux et sensibilités déterminés dans l'état initial, les impacts du projet éolien sur le paysage et le patrimoine sont évalués à l'aide :

- de visites de terrain,
- de la réalisation d'une carte des zones d'influence visuelle prenant en compte les données précises du projet,
- de l'analyse de photomontages,
- de blocs-diagramme,
- de croquis,
- des coupes topographiques de principe.

Pour rappel, l'**effet** décrit la conséquence objective du projet sur l'environnement. C'est une présentation qualitative de la modification de l'organisation des paysages et des perceptions que l'on peut en avoir.

L'**impact** est la transposition de cette conséquence sur une échelle de valeurs. C'est une qualification quantitative de l'effet : nul, très faible, faible, modéré, fort.

Le degré de l'impact dépend de :

- la **nature de cet effet** : durée (temporaire / permanent, réversible / irréversible), échelles et dimensions des secteurs affectés par le projet (distance, visibilité, covisibilité, prégnance), concordance ou discordance avec les structures paysagères, rapports d'échelle et perceptions.

- la **nature de l'environnement affecté** par cet effet : enjeu du paysage et du patrimoine (qualité, richesses, rareté, fréquentation, reconnaissance, appropriation) et sensibilité des points de vue inventoriés.

Les effets visuels ont été qualifiés pour chaque point de vue en fonction de la méthodologie présentée dans le tableau 2 du chapitre 2.3.5 sur l'évaluation des impacts.

### 6.2.2 Présentation des photomontages

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeu et / ou à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial, aussi bien les éléments patrimoniaux ou touristiques que les lieux de vie et de circulation principaux de chaque aire d'étude.

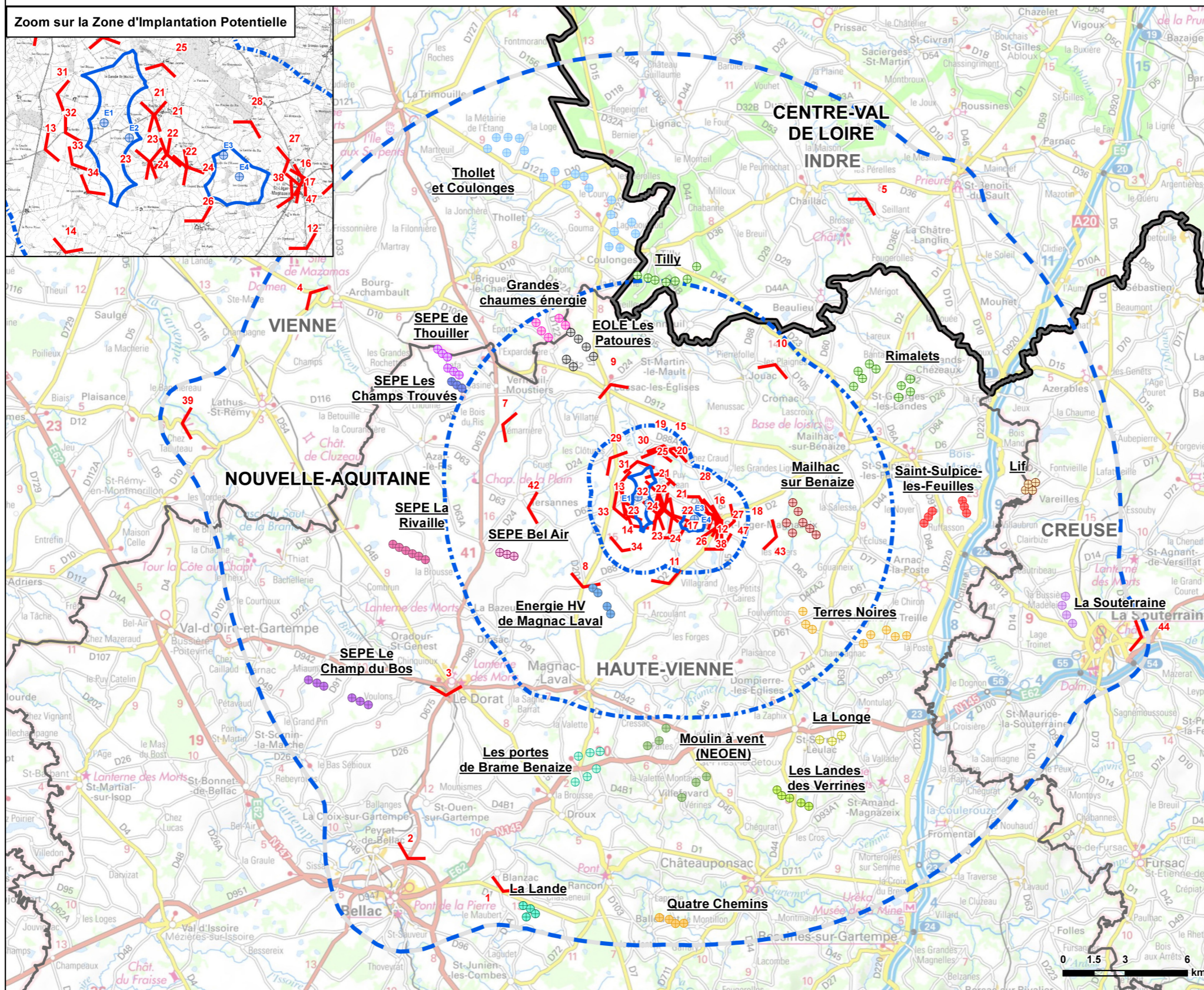
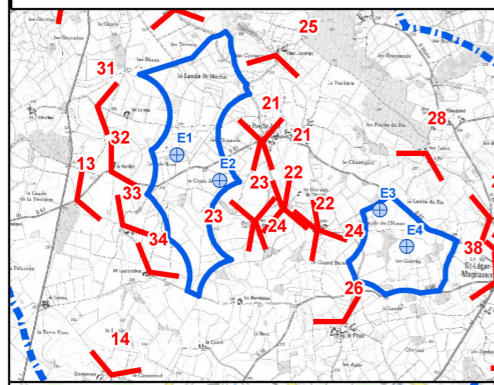
Au total, 39 photomontages ont été réalisés. Les prises de vue comme les photomontages ont été effectués par RES selon la méthode indiquée en partie 2.3.3.10.

Ces photomontages sont tous présentés dans un document annexe nommé « Carnet de Photomontages du projet éolien de Croix du Picq ». Les principaux photomontages sont repris pour illustrer l'argumentaire dans les chapitres suivants du présent dossier.

Ils sont localisés sur la carte page suivante.

### Localisation des points de vue et des effets cumulés

Zoom sur la Zone d'Implantation Potentielle



#### Projet éolien de Croix du Picq

- ⊕ Eolienne
- Zone d'implantation potentielle
- ▤ Aire d'étude immédiate
- ▥ Aire d'étude rapprochée
- ▧ Aire d'étude éloignée
- ✓ Points de vue RES

#### Projet éolien en fonctionnement

- ⊕ EOLE Les Patoures
- ⊕ La Souterraine

#### Projet éolien autorisé

- ⊕ SEPE Le Champ du Bos
- ⊕ SEPE La Rivaille
- ⊕ SEPE Bel Air
- ⊕ La Lande
- ⊕ Rimalets
- ⊕ Terres Noires
- ⊕ Les portes de Brame Benaize
- ⊕ Energie HV de Magnac Laval
- ⊕ Grandes chaumes énergie
- ⊕ Thollet et Coulonges
- ⊕ SEPE Les Champs Trouvés
- ⊕ SEPE de Thouiller
- ⊕ Moulin à vent (NEOEN)
- ⊕ Tilly

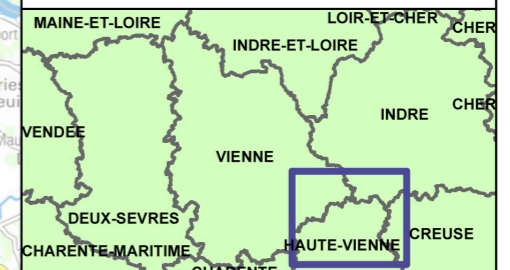
#### Projet éolien en instruction

- ⊕ Mailhac sur Benaize
- ⊕ Les Landes des Verrines
- ⊕ Lif
- ⊕ La Longe
- ⊕ Saint-Sulpice-les-Feuilles
- ⊕ Quatre Chemins

#### Données administratives

- ▭ Limite régionale
- ▭ Limite départementale

Sources : RES, Site internet SIGENA 2020, data.gouv.fr 2020



#### Projet éolien Croix du Picq

Localisation des points de vue et des effets cumulés

CARTE N°	03642D2805-05
FORMAT	A3
ECHELLE	1:180 000
COORDS	L93
DATE	30/10/2020



Carte 37 : Carte de localisation des photomontages.



### 6.2.3 Les perceptions visuelles globales du projet

Une nouvelle carte permettant de mettre en évidence la zone d'influence visuelle du projet a été réalisée avec l'implantation et la hauteur précise des éoliennes retenues. Cette modélisation permet d'informer précisément sur les secteurs depuis lesquels le projet ne serait pas visible et de donner une vision indicative des secteurs d'où les éoliennes pourraient être visibles.

#### **Rappel méthodologique**

Comme indiqué dans la partie 2.3.3.11, le modèle prend en compte le relief (BD ALTI de l'IGN avec un pas de 75 m) et les principaux boisements (d'après la base de données Corine Land Cover 2012). La précision de la modélisation ne permet pas de signifier les légères ondulations topographiques et les effets de masque générés par les haies, les arbres isolés ou les éléments bâtis (maison, bâtiments agricoles, talus, panneaux, etc.). Les marges d'incertitudes augmentent donc lorsque l'on zoome, passant de l'échelle éloignée à l'échelle rapprochée.

Les limites de cette carte sont aussi qu'elle ne permet pas de mettre en évidence la diminution de l'emprise du parc dans le champ de vision (en hauteur et en largeur) en fonction de la distance. Les perceptions théoriques en fonction de la distance entre l'observateur et l'éolienne sont illustrées par différents croquis schématiques dans la partie 4.1 « Considérations générales sur les effets d'un parc éolien ». Les effets visuels à différentes distances sont illustrés par des photomontages.

La perception visuelle dépendra également en grande partie des conditions climatiques qui peuvent aller jusqu'à rendre le projet très peu perceptible (brouillard, nuages bas fréquents).

#### **Résultats**

D'après cette carte, **les éoliennes pourraient être perceptibles depuis une large part du territoire. Néanmoins, les visibilitées réelles seront moins importantes, en raison notamment du contexte bocager. En effet, les arbres isolés, bosquets et linéaires d'arbres présents sur le territoire ne sont pas pris en compte dans cette modélisation, alors qu'ils génèrent des effets de masques pouvant filtrer les visibilitées ou occulter le projet.**

#### **Les perceptions depuis la Basse-Marche**

Le bocage limite nettement les vues en direction du projet. Les visibilitées lointaines sont rares, et souvent très partielles, avec seulement la partie haute des éoliennes visible au-dessus d'un horizon arboré. La fréquence des visibilitées augmente à mesure que l'on se rapproche du projet, jusqu'à des vues immédiates dans l'AEI et dans la ZIP.

#### **Les perceptions depuis le Boischaut**

Les perceptions du projet sont très rares, limitées à quelques ouvertures visuelles dans le bocage. La végétation cadre ces vues et masque souvent en grande partie les éoliennes en ne laissant percevoir que certaines machines et souvent de manière partielle.

#### **Les perceptions depuis les terres froides**

Egalement occupée par un bocage très dense, cette unité paysagère ne permet que de rares échappées visuelles en direction du projet, qui est la majeure partie du temps masqué par les rideaux d'arbres.

#### **Les perceptions depuis les vallées de la Creuse, de la Gartempe et de leurs affluents**

Depuis les fonds de ces vallées, le relief ne permet aucune visibilité du projet. Quelques vues sont possibles depuis les hauts versants, mais de manière exceptionnelle et le plus souvent très partielles avec la partie basse des éoliennes masquée par des cordons boisés plus ou moins lointains.

#### **Les perceptions depuis les monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud**

Occupés en grande majorité par de boisements, ces monts n'offrent que des visibilitées très exceptionnelles et lointaines, qui peuvent être considérées comme anecdotiques.

#### **Les perceptions depuis le plateau de Bénévent-L'Abbaye - Grand-Bourg**

Ce plateau bocager n'offre que des panoramas courts, cloisonnés par la végétation dense. Aucune visibilité du projet n'a pu être identifiée depuis cette unité paysagère.